

REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



**MISSION MINISTERIELLE
SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE**

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

ANNEXE A LA LOI DE FINANCES 2025

AVANT-PROPOS

Les PAP sont présentés dans des documents mission par mission.

La mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à une politique publique.

La présentation de chaque mission détaille :

- la présentation du périmètre de la mission ;
- les principaux textes concernant la politique publique à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue ;
- les principales réformes ;
- les objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. La présentation de chaque programme détaille :

La présentation du cadrage stratégique du programme :

- la présentation du périmètre du programme, son articulation avec d'autres programmes, et les pilotes et les différents acteurs du programme ;
- la structuration du programme, sa segmentation en actions et la présentation de chaque action ;
- l'analyse stratégique du contexte et du champ du programme ;
- les enjeux qui en ressortent pour l'administration gabonaise ;
- les objectifs stratégiques du programme avec le type de finalité du résultat visé, le(s) résultat(s) annuel(s) attendu(s), les indicateurs d'évaluation, les éléments clés de stratégie d'action annuelle, et les contributions des opérateurs et des principaux partenaires.

La présentation des moyens du programme et des dépenses fiscales associées :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres) ;
- le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation ;
- les propositions relatives aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat sont présentées en effectifs.

La justification des crédits au premier franc CFA

- les crédits sont justifiés, titre par titre, dès le premier franc CFA demandé.

AVANT-PROPOS	2
PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION	5
PERIMETRE DE LA MISSION	5
DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA MISSION	6
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	6
PRINCIPALES REFORMES	6
PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE DE LA MISSION	7
OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION	7
RECAPITULATION DES CREDITS	8
<u>PROGRAMME GESTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE DANS LES COLLECTIVITES LOCALES</u>	10
<hr/>	
PRÉSENTATION DU PROGRAMME	11
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	11
PRÉSENTATION DES ACTIONS	12
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	12
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	13
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	17
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	17
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	18
AUTRES DEPENSES	18
RATTACHEMENT DES SERVICES	21
<u>PROGRAMME GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DANS LES COLLECTIVITES LOCALES</u>	22
<hr/>	
PRESENTATION DU PROGRAMME	23
PERIMETRE DU PROGRAMME	23
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	23
PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME	24
CADRAGE STRATEGIQUE	25
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	25
PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES	26
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	26
JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA	27
AUTRES DEPENSES	27
RATTACHEMENT DES SERVICES	30

MISSION SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ELECTRICITE

PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION

La mission Service Public de l'Eau et de l'Electricité est portée par le **Ministre en charge de l'Energie et des Ressources Hydrauliques**.

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission « **Service Public de l'Eau et de l'Electricité** » est un compte d'affectation spéciale (CAS). Elle est créée conformément à l'article 50 de la loi organique 20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB), modifiée et complétée par la loi organique n°017/2020 du 17 juillet 2020, qui dispose en son article 50 que certaines recettes peuvent être directement affectées à certaines dépenses, notamment lorsqu'un lien économique réel existe entre une recette donnée et la dépense qu'elle finance ou lorsqu'un bailleur de fonds veut destiner un financement à un objet précis. Ces affectations prennent la forme de budgets annexes, de comptes spéciaux ou de procédures particulières au sein du budget général, d'un budget annexe ou d'un compte spécial.

Les comptes spéciaux comprennent les comptes d'affectation spéciale et les comptes de commerce. Il constitue une mission au sens de l'article 37 de la LOLFEB et leurs crédits sont spécialisés par programme (article 52).

La mission Service Public de l'Eau et de l'Electricité porte sur la gestion et l'entretien des réseaux d'eau et d'éclairage publics. La gestion et l'entretien des réseaux de l'éclairage public recouvrent :

- la création des réseaux d'éclairage public ;
- les arbitrages en matière d'extension des réseaux à l'intérieur des Collectivités Locales desservies par le service public ;
- l'ajustement des besoins des Collectivités Locales aux ressources effectives du fonds spécial de l'électricité ;
- le recensement des besoins d'extensions des réseaux d'éclairage publics et des installations à usage ou à destination du public alimentées en électricité ;
- la définition du niveau des dépenses des consommations prises en charge par le CAS pour chaque collectivité locale desservie en électricité par le service public ;
- la programmation des travaux d'entretien des réseaux d'éclairage public et des installations à usage du public, alimentées en électricité ;
- la programmation de l'extension des réseaux d'éclairage public et des installations à usage du public alimentées en électricité.

La gestion et l'entretien des réseaux d'eau publique portent sur la gestion des bornes fontaines et des mini réseaux dans l'ensemble du territoire. Cette gestion recouvre :

- la création des bornes fontaines publiques ;
- les arbitrages en matière d'extension des mini réseaux à l'intérieur des Collectivités Locales ;
- l'ajustement des besoins des Collectivités Locales aux ressources effectives du fonds spécial de l'eau ;
- le recensement des besoins d'extensions des mini réseaux d'adduction d'eau potable ;
- la définition du niveau des dépenses des consommations prises en charge par le CAS pour chaque collectivité locale desservie en eau par le service public ;
- la programmation des travaux d'entretien/réhabilitation des fontaines publiques.

La mission Service Public de l'Eau et de l'Electricité est alimentée par les ressources des contributions spéciales de l'eau et de l'électricité.

Le CAS « Service Public de l'Eau et de l'Electricité » comprend deux programmes :

- ▪ Gestion de l'énergie électrique dans les collectivités locales ;
- ▪ Gestion du service public de l'eau potable dans les collectivités locales.

DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA MISSION

La cartographie de la mission 66 CAS du Service Public de l'Eau et de l'Energie dans les Collectivités Locales est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
Programme Gestion de l'Energie dans les Collectivités Locales	1	8	1	8		
Programme Gestion de l'Eau dans les Collectivités Locales	1	8	1	8		
Total	2	16	2	16		

(1) Il s'agit du nombre des deux (2) programmes reconnus à la Mission du Service Public de l'Eau et de l'Energie.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes de référence du CAS Service Public de l'Eau et de l'Electricité sont :

- la loi n° 10/93 portant création du fonds spécial de l'électricité du 7 avril 1993 ;
- la loi n°14/95 du 23 novembre 1995 portant Création, composition et fixant les attributions et le fonctionnement du Conseil National de l'Eau et de l'Electricité (CNEE) ;
- le décret n°0658 /PR/MERH du 21 avril 2011 portant réorganisation du CNEE.

PRINCIPALES REFORMES

Il convient de retenir qu'avant la réforme portant réorganisation du CNEE, les questions relatives à l'éclairage public étaient portées par une cellule rattachée au cabinet du Ministre en charge de l'eau et de l'énergie. Le décret N°0658 /PR/MERH du 21 avril 2011 portant réorganisation du CNEE a redéfini les missions et l'organisation de cet établissement public, notamment à travers la création d'une direction technique.

Les résultats les plus représentatifs en matière d'éclairage public au cours des dernières années sont :

- la rénovation de l'éclairage public de la voie express à Libreville ;
- la réhabilitation des ouvrages d'éclairage public concernant les grands mâts des grands carrefours et échangeurs de Libreville ;
- la rénovation de l'éclairage public de Libreville sud allant de CECADO Lalala à droite au pont Nomba et d'Owendo à partir du Pont Nomba à la cité SETRAG ;
- la rénovation de l'éclairage public du front de mer de la Commune de Port-Gentil etc.

En outre, le CNEE agit en qualité d'ingénieur conseil dans la réalisation des ouvrages publics financés par l'Etat. Il s'agit notamment de :

- la création du réseau d'éclairage public de l'axe l'hôpital de NTCHENGUE au Stade MBEGA à Port Gentil ;
- la rénovation du réseau d'éclairage public de l'axe PK5 - PK12;
- la création du réseau d'éclairage public de la zone AKANDA BAY, etc.

Les résultats les plus représentatifs en matière de réseaux d'eau sont :

- la création d'un mini réseau d'adduction d'eau potable au carrefour ADOUMA – du Collège Fanguyoveni à Lambaréné ;
- la réhabilitation d'un château d'eau à Lastourville ;
- la réhabilitation des fontaines publiques à Lambaréné, dans l'ensemble de la province du Haut Ogooué, ainsi que dans la province de l'Estuaire ;
- la réalisation d'un forage dans le village Tchad, au voisinage de la commune de Ntoum ;
- la création de plusieurs fontaines publiques dans la commune de Libreville.

Il est à préciser que le pan de l'eau représente moins de 15 % de l'activité globale du CNEE.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE DE LA MISSION

Pour atteindre des niveaux de performances acceptables pour la mission du service public de gestion de l'eau potable et de l'énergie dans les Collectivités Locales, notamment l'augmentation du taux d'éclairage national et d'une meilleure desserte de l'eau potable aux populations, la principale source de financement du CNEE, c.-à-d. les contributions spéciales eau et électricité devraient être reversées intégralement. Les objectifs clés définis ne sont pas toujours atteints à cause du faible niveau de financement.

Une subvention permanente annuelle de l'Etat aiderait aussi à améliorer la qualité des prestations de la mission.

OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2023 Réalisé	2024 Prévision	2025 Prévision	Cible à l'échéance pluriannuelle
N°1 : Optimiser le recouvrement des contributions spéciales eau et électricité d'ici 2023	Taux de mise en œuvre du processus de recouvrement	%	85	90	85	100
	Niveau d'avancement dans le processus de révision de l'accord avec la SEEG	%		50	70	100
	Taux de recouvrement des recettes affectées	%	90	95	100	100
	Pourcentage de rachat des créances SEEG	%	45	55	60	60
	Ratio Facturation/Collecte inférieur ou égal à 20%	%	≤30	≤30	≤25	≤25
N°2 : Procéder à la mise en œuvre et au déploiement du plan d'urgence d'éclairage public	Taux de couverture des capitales en éclairage public	%		65	70	85
	Nombre de points lumineux fonctionnels additionnels	Nombre		20000	20000	25 000
	Nombre de FTSR additionnel	Nombre		20	13	5
N°3 : Construction sièges CNEE	Nombre de parcelles acquises	Nombre	1			
	Taux d'exécution des travaux du siège	%	30			100
	Taux d'exécution des travaux des délégations	%				
N°4 : Création, Modernisation et Réhabilitation des Réseaux d'Eclairage Public	Taux de couverture de l'Eclairage Public sur les grandes villes (Grand Libreville/POG/Oyem/Franceville)	%		100	100	
N°5 : Electrification Rurale	Nombre de villages à équiper (40)	Nombre		40	40	
N° 6 : Création des Pompes Hydrauliques en Zones Rurales	Nombre de pompes hydrauliques créées en zone rurale	Nombre		40	40	

Source : CNEE

RECAPITULATION DES CREDITS

PRESENTATION DE L'EQUILIBRE DU CAS EN RECETTE ET EN DEPENSE

RECETTES	Ouvertes en LFR pour 2024	Projections en LF pour 2025	Projections en LF pour 2026	Projections en LF pour 2027	DEPENSES	Ouvertes en LFR pour 2024	Demandées en LF pour 2025	Demandées en LF pour 2026	Demandées en LF pour 2027
Titre XXX					Titre 3				
Nature XXX					Titre 4				
Titre XXX					Titre 5				
Nature XXX					Titre 6				
Total pour la mission XXX					Total pour la mission XXX				

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement						
	Ouvertes en F (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LF pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	
		Montant hors ADP	FDC, DP (2) et autres ressources évues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, DP (2) et autres ressources évues en 2025	Montant y compris ADP			
66.517	Gestion de l'énergie électrique dans les collectivités locales	6 955 303 500	6 955 303 500	-	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500	-	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500
66.517.1	Création et extension des réseaux d'éclairage public	6 955 303 500	6 955 303 500	-	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500	-	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500
66.517.2	Maintenance des infrastructures et contrôles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
66.518	Gestion du service public de l'eau potable dans les collectivités locales	1 058 415 750	1 058 415 750	-	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750	-	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750
66.518.1	Création, extension et gestion des réseaux d'eau des collectivités locales	1 058 415 750	1 058 415 750	-	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750	-	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750
66.518.2	Gestion des dépenses de consommation des collectivités locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total pour la mission	Gestion du service public de l'énergie électrique dans les collectivités locales	8 013 719 250	8 013 719 250	-	8 013 719 250	8 013 719 250	8 013 719 250	8 013 719 250	8 013 719 250	-	8 013 719 250	8 013 719 250	8 013 719 250

(1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB) ;
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB).

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
66.517 : Gestion de l'énergie électrique dans les collectivités locales	6 955 303 500	6 955 303 500	-	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500	-	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 109 000 775	2 109 000 775	-	2 109 000 775	2 109 000 775	2 109 000 775	2 109 000 775	2 109 000 775	-	2 109 000 775	2 109 000 775	2 109 000 775
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	4 846 302 725	4 846 302 725	-	4 846 302 725	4 846 302 725	4 846 302 725	4 846 302 725	4 846 302 725	-	4 846 302 725	4 846 302 725	4 846 302 725
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
66.518 : Gestion du service public de l'eau potable dans les collectivités locales	1 058 415 750	1 058 415 750	-	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750	-	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	295 115 000	295 115 000	-	295 115 000	295 115 000	295 115 000	295 115 000	295 115 000	-	295 115 000	295 115 000	295 115 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	763 300 750	763 300 750	-	763 300 750	763 300 750	763 300 750	763 300 750	763 300 750	-	763 300 750	763 300 750	763 300 750
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total pour la mission Gestion du service public de l'énergie électrique dans les collectivités locales	8 013 719 250	8 013 719 250	-	8 013 719 250	8 013 719 250	8 013 719 250	8 013 719 250	8 013 719 250	-	8 013 719 250	8 013 719 250	8 013 719 250
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 404 115 775	2 404 115 775	-	2 404 115 775	2 404 115 775	2 404 115 775	2 404 115 775	2 404 115 775	-	2 404 115 775	2 404 115 775	2 404 115 775
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	5 609 603 475	5 609 603 475	-	5 609 603 475	5 609 603 475	5 609 603 475	5 609 603 475	5 609 603 475	-	5 609 603 475	5 609 603 475	5 609 603 475
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 la LOLFEB)

PROGRAMME GESTION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE DANS LES COLLECTIVITES LOCALES

PÉRIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « **Gestion de l'énergie électrique dans les collectivités locales** » met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'éclairage public. Ce programme est piloté par le Conseil National de l'Eau et de l'Electricité dont les missions et l'organisation sont définies par le décret N°0658 /PR/MERH du 21 avril 2011 portant réorganisation du CNEE.

Le CNEE assure au nom et pour le compte de l'Etat, l'exécution du service public lié à la gestion de l'éclairage public.

Le champ de ce programme couvre :

- la création des réseaux d'éclairage public ;
- la prise en charge des dépenses liées au fonctionnement de ces réseaux ;
- les arbitrages en matière d'extension des réseaux à l'intérieur des Collectivités Locales desservies par le service public ;
- le recensement des besoins d'extensions des réseaux d'éclairage publics et des installations à usage ou à destination du public alimentées en électricité ;
- la détermination du niveau des dépenses de consommation prises en charge par le fond spécial de l'électricité pour chaque collectivité locale desservie en électricité par le service public ;
- la programmation des travaux d'entretien des réseaux d'éclairage public et des installations à usage du public, alimentées en électricité et les programmes d'extension des réseaux d'éclairage public et des installations à usage du public alimentées en eau potable et électricité.

DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie de la mission 66 CAS Gestion de l'Energie dans les Collectivités Locales est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
Programme Gestion de l'Energie dans les Collectivités Locales	1	8	1	8		
Total	1	8	1	8		

Source : CNEE

Action1 : Création, extension et gestion des réseaux d'éclairage public.

L'objectif de cette action est d'étendre le réseau d'éclairage public dans les zones non éclairées et de maintenir en état de fonctionnement les infrastructures existantes.

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Elle concerne :

- l'entretien et la réhabilitation des ouvrages existants ;
- la modernisation des ouvrages vétustes ;
- la création des nouveaux réseaux dans des nouvelles agglomérations dans l'ensemble du pays ;
- **en outre, en éclairage public** : maintenir les points lumineux fonctionnels entre 80-85% ;
- **en plus, en signalisation lumineuse tricolore** : augmenter le nombre de feux aux grands carrefours dans l'ensemble du pays ;
- le maintien ou la baisse du taux de consommation au niveau des bâtiments des Collectivités Locales.

Les points forts :

- disponibilité des équipes CNEE ;
- engagement des équipes CNEE ;
- bonne communication entre le CNEE et la Direction Générale des Marchés Publics ;
- existence de quelques partenaires spécialisés.

Les points faibles :

- difficulté de recouvrement de la contribution spéciale Electricité ;
- insuffisance des moyens opérationnels ;
- délais élevés pour l'obtention des autorisations d'exécution des travaux par la Direction Générale des Marchés Publics.

Modalité de gestion :

- prioriser les actions ;
- sélectionner convenablement les fournisseurs ;
- utiliser les fonds aux fins de la mission. Réformes en cours ;
- les statuts du CNEE ;
- la demande de dérogation d'exécution des travaux sans l'aval des Marchés Publics.

Opérateurs et partenaires rattachés à la mission :

- le Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
- la SEEG, SETEG, BE TECH, MEGA SERVICES, BCG CONSTRUCTION, GATES, MATELEC, CGE GABON, ATELIER TRED0, AXIMUM, RAGNI, etc.

Les leviers :

- obtenir des subventions de l'Etat ;
- implanter des représentations dans chaque chef-lieu de province ;
- recouvrer la globalité des contributions spéciales électricité auprès de la SEEG ;
- maintenir/Développer l'expertise technique du CNEE.

- Enjeu 1 : apporter l'éclairage public à l'ensemble des populations gabonaises et réguler la circulation dans les grands carrefours des grands centres urbains du pays ;
- Enjeu 2 : maintenir ou réduire les consommations des Collectivités Locales.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Optimiser le recouvrement des contributions spéciales eau et électricité d'ici à 2026

- Résultat annuel attendu 1 : avoir révisé à 100% le protocole d'accord Etat-SEEG-CNEE ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir réalisé 35% du rachat de créance SEEG ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir défini un protocole de recouvrement garantissant un niveau minimum de recouvrement mensuel moyen supérieur ou égal à 70% de la collecte réelle ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir réalisé 100% du processus de recouvrement ;
- Résultat annuel attendu 5 : avoir recouvré 70% des recettes affectées.

OBJECTIF N°2 : Procéder à la mise en œuvre et au déploiement du plan d'urgence d'éclairage public

- Résultat annuel attendu 1 : avoir couvert 70% des capitales provinciales en éclairage public ;
- Résultat annuel attendu 2 : être parvenu à Réhabiliter et moderniser le réseau EP sur les axes prioritaires ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir créé 25 000 points lumineux ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir Créé 10 Feux Tricolores de Signalisation Routière.

OBJECTIF n°3 : Optimiser la programmation des travaux d'extension d'éclairage public d'ici 2026

- Résultat annuel attendu 1 : amélioration de la couverture nationale en éclairage public ;
- Résultat annuel attendu 2 : augmentation du nombre de Feux Tricolores de Signalisation Routière.

OBJECTIF n°4 : Parvenir à rationaliser les consommations des Collectivités Locales

- Résultat annuel attendu 1 : avoir sensibilisé l'ensemble des collectivités locales sur les consommations d'eau et d'électricité pour une meilleure gestion ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir Contrôlé l'ensemble des points de livraison d'eau et d'électricité sur Libreville et Owendo.

OBJECTIF n°5 : Construction du siège CNEE

- Résultat annuel attendu 1 : avoir acquis des parcelles destinées à la construction des délégations provinciales dans 8 provinces ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir procédé au lancement des travaux de construction du siège du CNEE ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir Procédé au lancement des travaux de construction d'au moins deux délégations provinciales.

OBJECTIF N°1 : Optimiser le recouvrement des contributions spéciales eau et électricité d'ici 2026**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels :

- **Résultat annuel attendu N°1** : avoir révisé à 100% le protocole d'accord Etat-SEEG-CNEE ;
- **Résultat annuel attendu N°2** : avoir réalisé 35% du rachat de créance SEEG ;
- **Résultat annuel attendu N°3** : avoir défini un protocole de recouvrement garantissant un niveau minimum de recouvrement mensuel moyen supérieur ou égal à 70% de la collecte réelle ;
- **Résultat annuel attendu N°4** : avoir réalisé 100% du processus de recouvrement ;
- **Résultat annuel attendu N°5** : avoir recouvré 70% des recettes affectées.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 202X
Révision du protocole d'accord Etat-SEEG-CNEE	%		50	70		
Taux de rachat des créances SEEG	%		55	60		
Ratio Facturation/Collecte inférieur ou égal à 20%	%		≤30	≤25		
Taux du processus de recouvrement	%		90	85		
Taux de recouvrement des recettes affectées	%		95	100		

Source : CNEE

OBJECTIF N°2 : Procéder à la mise en œuvre et au déploiement du plan d'urgence d'éclairage public**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels :

- **Résultat annuel attendu N°1** : avoir couvert 70% des capitales provinciales en éclairage public ;
- **Résultat annuel attendu N°2** : être parvenu à Réhabiliter et moderniser le réseau EP sur les axes prioritaires ;
- **Résultat annuel attendu N°3** : avoir créé 25 000 points lumineux ;
- **Résultat annuel attendu N°4** : avoir Créé 10 Feux Tricolores de Signalisation Routière.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 202X
Taux de couverture des capitales provinciales en éclairage public	%	60	65	70		
Réhabilitation et modernisation de certains axes prioritaire de Libreville	%	75	90	100		
Création de points lumineux	nombre	10000	20000	25 000		
Création de feux tricolores de signalisation routière	nombre	3	10	10		

Source : CNEE

OBJECTIF N°3 : Optimiser la programmation des travaux d'extensions d'éclairage d'ici à 2026

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels :

- **Résultat annuel attendu N°1** : amélioration de la couverture nationale en éclairage public ;
- **Résultat annuel attendu N°2** : augmentation du nombre de Feux Tricolores de Signalisation Routière.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 202X
Taux de couverture nationale du réseau d'éclairage public	%	60	75	80		
Nombre additionnel de Feux Tricolores de Signalisation Routière	Nombre	40	48	60		

Source : CNEE

OBJECTIF N°4 : Parvenir à rationaliser les consommations des collectivités locales d'ici à 2026

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels :

- **Résultat annuel attendu N°1** : avoir sensibilisé l'ensemble des collectivités locales sur les consommations d'eau et d'électricité pour une meilleure gestion ;
- **Résultat annuel attendu N°2** : avoir Contrôlé l'ensemble des points de livraison d'eau et d'électricité sur Libreville et Owendo.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 202X
Sensibilisation des collectivités locales	%	100		100		
Contrôle des points de livraison d'eau et d'électricité sur Lbv et Owendo	%	40		60		

Source : CNEE

OBJECTIF N°5 : Construction du siège CNEE

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels :

- **Résultat annuel attendu N°1** : avoir acquis des parcelles destinées à la construction des délégations provinciales dans 8 provinces ;
- **Résultat annuel attendu N°2** : avoir procédé au lancement des travaux de construction du siège du CNEE ;
- **Résultat annuel attendu N°3** : avoir Procédé au lancement des travaux de construction d'au moins deux délégations provinciales.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 202X
Nombre de parcelles acquises	Nombre	1	7	2		
Taux d'exécution des travaux du Siège	%	0				
Taux d'exécution des travaux des délégations	%	50	100	2		

Source : CNEE

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
66.517.1 : Création et extension des réseaux d'éclairage public	6 955 303 500	6 955 303 500	-	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500	-	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 109 000 775	2 109 000 775	-	2 109 000 775	2 109 000 775	2 109 000 775	2 109 000 775	2 109 000 775	-	2 109 000 775	2 109 000 775	2 109 000 775
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	4 846 302 725	4 846 302 725	-	4 846 302 725	4 846 302 725	4 846 302 725	4 846 302 725	4 846 302 725	-	4 846 302 725	4 846 302 725	4 846 302 725
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
66.517.2 : Maintenance des infrastructures et contrôles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 1. Charges financières de la dette												
Titre 2. Dépenses de personnel												
Titre 3. Dépenses de biens et services												
Titre 4. Dépenses de transfert												
Titre 5. Dépenses d'investissement												
Titre 6. Autres dépenses												
Total pour le programme Gestion de l'énergie électrique dans les collectivités locales	6 955 303 500	6 955 303 500	-	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500	-	6 955 303 500	6 955 303 500	6 955 303 500
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 109 000 775	2 109 000 775	-	2 109 000 775	2 109 000 775	2 109 000 775	2 109 000 775	2 109 000 775	-	2 109 000 775	2 109 000 775	2 109 000 775
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	4 846 302 725	4 846 302 725	-	4 846 302 725	4 846 302 725	4 846 302 725	4 846 302 725	4 846 302 725	-	4 846 302 725	4 846 302 725	4 846 302 725
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

AUTRES DEPENSES

JUSTIFICATION PAR ACTION, ACTIVITES ET PAR TITRE

Actions-Activité	Déterminants physiques et financiers	Montants		Observations
		LF 2025		
		AE	CP	
Action X		-	-	
Activités régaliennes/activités ponctuelles 1		-	-	
Titre 2 (hors solde permanente et MONP)		-	-	
Dépenses obligatoires		-	-	
vacation				
Frais de session des institutions...				
Titre 3: Biens et services		-	-	
Dépenses obligatoires		-	-	
Loyer				
Frais de scolarité				
Convention...				
Dépenses Indispensables		-	-	
Fournitures informatiques				
Frais de Mission...				
Fourniture d'imprimerie				
Autres dépenses		-	-	
Autres dépenses (à préciser)				
Titre 4: Transferts		-	-	
Dépenses obligatoires		-	-	
Subventions ...				
Transferts aux ménage ...				
Dépenses Indispensables		-	-	
Subventions ...				
Transferts aux ménage ...				
Autres dépenses		-	-	
Autres dépenses (à préciser)				
Titre 5: investissement		-	-	
Acquisition équipement informatique				
Acquisition équipement et machine spécialisée				
Acquisition véhicule				
Autre dépenses (à préciser)				
Activités régaliennes/activités ponctuelles N :				
Titre 2 (hors solde permanente et MONP)				
Dépenses obligatoires				
vacation				
Frais de session des institutions...				
Titre 3: Biens et services				
Dépenses obligatoires				
Baux administratifs				

Actions-Activité	Déterminants physiques et financiers	Montants		Observations
		LF 2025		
		AE	CP	
Frais de scolarité				
Convention...				
Dépenses Indispensables				
Fournitures informatiques				
Frais de Mission...				
Fourniture d'imprimerie				
Autres dépenses				
Autres dépenses (à préciser)				
Titre 4: Transferts				
Dépenses obligatoires				
Subventions				
Transferts aux ménages...				
Dépenses Indispensables				
Subventions				
Transferts aux ménages...				
Autres dépenses				
vacation				
Frais de session des institutions...				
Titre 5: investissement				
Equipement informatique				
Equipement et machine spécialisée				
Autres dépenses (à préciser)				
Action X				
Activités régaliennes/activités ponctuelles 1				
Titre 2 (hors solde permanente et MONP)				
Dépenses obligatoires				
vacation				
Frais de session des institutions...				
Titre 3: Biens et services				
Dépenses obligatoires				
Baux administratifs				
Frais de scolarité				
Convention...				
Dépenses Indispensables				
Fournitures informatiques				
Frais de Mission...				
Fourniture d'imprimerie				
Autres dépenses				
Autres dépenses (à préciser)				
Titre 4: Transferts				
Dépenses obligatoires				
Subventions				
Transferts aux ménages...				
Dépenses Indispensables				

Actions-Activité	Déterminants physiques et financiers		Montants		Observations
			LF 2025		
			AE	CP	
Subventions					
Transferts aux ménages...					
Autres dépenses					
Autres dépenses (à préciser)					
Activités régaliennes/activités ponctuelles N :					
Titre 2 (hors solde permanente et MONP)					
Dépenses obligatoires					
vacation					
Frais de session des institutions...					
Titre 3: Biens et services					
Dépenses obligatoires					
Baux administratifs					
Frais de scolarité					
Convention...					
Dépenses Indispensables					
Fournitures informatiques					
Frais de Mission...					
Fourniture d'imprimerie					
Autres dépenses					
Autres dépenses (à préciser)					
Titre 4: Transferts					
Dépenses obligatoires					
Subventions					
Transferts aux ménages...					
Dépenses Indispensables					
Subventions					
Transferts aux ménages...					
Autres dépenses					
vacation					
Autres dépenses (à préciser)					
Titre 5: investissement					
Equipement informatique					
Equipement et machine spécialisée					
Autres dépenses (à préciser)					
Total programme	-	-	-	-	-

PROGRAMME GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DANS LES COLLECTIVITES LOCALES

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Gestion du service public de l'eau potable dans les collectivités locales » met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'adduction en eau potable. Ce programme est piloté par le Conseil National de l'Eau et de l'Electricité dont les missions et l'organisation sont définies par le décret N°0658/PR/MERH du 21 avril 2011 portant réorganisation du CNEE.

Le CNEE assure au nom et pour le compte de l'Etat, l'exécution du service public lié à la gestion de l'éclairage public.

Le champ de ce programme couvre :

- la création d'un mini réseau d'adduction d'eau potable au carrefour ADOUMA – du Collège Fanguyoveni à Lambaréné ;
- la réhabilitation d'un château d'eau à Lastourville ;
- la réhabilitation des fontaines publiques à Lambaréné, dans l'ensemble de ma province du Haut Ogooué, ainsi que dans la province de l'Estuaire ;
- la réalisation d'un forage dans le village Tchad, au voisinage de la commune de Ntoundou ;
- la création de plusieurs fontaines publiques dans la commune de Libreville.

DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie de la mission CAS Gestion de l'Energie dans les Collectivités Locales est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
Programme Gestion de l'Eau Potable dans les Collectivités Locales	1	8	1	8		
Total	1	8	1	8		

Source : CNEE

ACTION 1 : CREATION, EXTENSION ET GESTION DES RESEAUX D'EAU DES COLLECTIVITES LOCALES

L'objectif de cette action est de créer, d'étendre les réseaux en eau et de maintenir en état de fonctionnement les infrastructures existantes.

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Elle concerne :

- le maintien ou la baisse du taux de consommation au niveau des bâtiments des Collectivités Locales.
- la modernisation des ouvrages et l'installation des fontaines publiques.

Les points forts :

- disponibilité des équipes CNEE ;
- engagement des équipes CNEE ;
- bonne collaboration entre le CNEE et les Collectivités Locales ;
- partenariat avec les sociétés spécialisées.

Les points faibles :

- difficulté de recouvrement de la contribution spéciale eau ;
- insuffisance des moyens opérationnels.

Modalité de gestion :

- prioriser les actions ;
- sélectionner convenablement les fournisseurs ;
- utiliser les fonds aux fins du programme.

Réformes en cours :

- les statuts du CNEE.

Opérateurs et partenaires rattachés au programme :

- le Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
- la SEEG, EGTS, et autres sociétés en cas de besoin.

Les leviers :

- obtenir des subventions de l'Etat ;
- implanter des représentations dans chaque chef-lieu de province ;
- recouvrer la globalité des contributions spéciales électricité auprès de la SEEG ;
- maintenir/Développer l'expertise technique du CNEE.

ENJEUX

- Enjeu 1 : moderniser les installations des Collectivités Locales ;
- Enjeu 2 : maintenir ou réduire les consommations des Collectivités Locales.

CADRAGE STRATEGIQUE

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Réhabilitation et extension du réseau humide

- Résultat annuel attendu 1 : Réalisation d'un état des lieux (fichier, cartographie, géolocalisation) de l'ensemble des installations de réseau humide (bornes fontaines, pompes hydrauliques et bornes d'incendie, etc.) ;
- Résultat annuel attendu 2 : Réhabilitation de l'existant (bornes fontaines et bornes d'incendie) ;
- Résultat annuel attendu 3 : Création de Pompes hydrauliques ; de Bornes d'incendie ; de Bornes fontaines

PRESENTATION DETAILLEE DES OBJECTIFS

OBJECTIF N°1 : REHABILITATION ET EXTENSION DU RESEAU HUMIDE

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels :

- **Résultat annuel attendu N°1** : Réalisation d'un état des lieux (fichier, cartographie, géolocalisation) de l'ensemble des installations de réseau humide (bornes fontaines, pompes hydrauliques et bornes d'incendie, etc.) ;
- **Résultat annuel attendu N°2** : Réhabilitation de l'existant (bornes fontaines et bornes d'incendie) ;
- **Résultat annuel attendu N°3** : Création de Pompes hydrauliques ; de Bornes d'incendie ; de Bornes fontaines.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 202X
Etat de lieu des installations du réseau humide	%	100		100		
Taux moyen de Réhabilitation (Bornes Fontaines)	%	60	100	100		
Taux moyen de Réhabilitation (Pompes Hydrauliques)	%	20	100	100		
Nombre de Pompes Hydrauliques créées (45)	Nombre	16	45	20		
Taux Moyen de Création (20 Bornes incendies)	%	4	20	20		

Source : CNEE

PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

PROPOSITIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
66.518.1: Développement et entretien des installations	1 058 415 750	1 058 415 750	-	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750	-	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	295 115 000	295 115 000	-	295 115 000	295 115 000	295 115 000	295 115 000	295 115 000	-	295 115 000	295 115 000	295 115 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	763 300 750	763 300 750	-	763 300 750	763 300 750	763 300 750	763 300 750	763 300 750	-	763 300 750	763 300 750	763 300 750
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
66.518.2 : Gestion des dépenses de consommation des collectivités locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 1. Charges financières de la dette												
Titre 2. Dépenses de personnel												
Titre 3. Dépenses de biens et services												
Titre 4. Dépenses de transfert												
Titre 5. Dépenses d'investissement												
Titre 6. Autres dépenses												
Total pour le programme Gestion du service public de l'eau potable dans les collectivités locales	1 058 415 750	1 058 415 750	-	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750	-	1 058 415 750	1 058 415 750	1 058 415 750
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	295 115 000	295 115 000	-	295 115 000	295 115 000	295 115 000	295 115 000	295 115 000	-	295 115 000	295 115 000	295 115 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	763 300 750	763 300 750	-	763 300 750	763 300 750	763 300 750	763 300 750	763 300 750	-	763 300 750	763 300 750	763 300 750
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- (1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

AUTRES DEPENSES

JUSTIFICATION PAR ACTION, ACTIVITES ET PAR TITRE

Actions-Activité	Déterminants physiques et financiers	Montants		Observations
		LF 2025		
		AE	CP	
Action X		-	-	
Activités régaliennes/activités ponctuelles 1		-	-	
Titre 2 (hors solde permanente et MONP)		-	-	
Dépenses obligatoires		-	-	
vacation				
Frais de session des institutions...				
Titre 3: Biens et services		-	-	
Dépenses obligatoires		-	-	
Loyer				
Frais de scolarité				
Convention...				
Dépenses Indispensables		-	-	
Fournitures informatiques				
Frais de Mission...				
Fourniture d'imprimerie				
Autres dépenses		-	-	
Autres dépenses (à préciser)				
Titre 4: Transferts		-	-	
Dépenses obligatoires		-	-	
Subventions ...				
Transferts aux ménage ...				
Dépenses Indispensables		-	-	
Subventions ...				
Transferts aux ménage ...				
Autres dépenses		-	-	
Autres dépenses (à préciser)				
Titre 5: investissement		-	-	
Acquisition équipement informatique				
Acquisition équipement et machine spécialisée				
Acquisition véhicule				
Autre dépenses (à préciser)				
Activités régaliennes/activités ponctuelles N :				
Titre 2 (hors solde permanente et MONP)				
Dépenses obligatoires				
vacation				
Frais de session des institutions...				
Titre 3: Biens et services				
Dépenses obligatoires				
Baux administratifs				

Actions-Activité	Déterminants physiques et financiers	Montants		Observations
		LF 2025		
		AE	CP	
Frais de scolarité				
Convention...				
Dépenses Indispensables				
Fournitures informatiques				
Frais de Mission...				
Fourniture d'imprimerie				
Autres dépenses				
Autres dépenses (à préciser)				
Titre 4: Transferts				
Dépenses obligatoires				
Subventions				
Transferts aux ménages...				
Dépenses Indispensables				
Subventions				
Transferts aux ménages...				
Autres dépenses				
vacation				
Frais de session des institutions...				
Titre 5: investissement				
Equipement informatique				
Equipement et machine spécialisée				
Autres dépenses (à préciser)				
Action X				
Activités régaliennes/activités ponctuelles 1				
Titre 2 (hors solde permanente et MONP)				
Dépenses obligatoires				
vacation				
Frais de session des institutions...				
Titre 3: Biens et services				
Dépenses obligatoires				
Baux administratifs				
Frais de scolarité				
Convention...				
Dépenses Indispensables				
Fournitures informatiques				
Frais de Mission...				
Fourniture d'imprimerie				
Autres dépenses				
Autres dépenses (à préciser)				
Titre 4: Transferts				
Dépenses obligatoires				
Subventions				
Transferts aux ménages...				
Dépenses Indispensables				

Actions-Activité	Déterminants physiques et financiers		Montants		Observations
			LF 2025		
			AE	CP	
Subventions					
Transferts aux ménages...					
Autres dépenses					
Autres dépenses (à préciser)					
Activités régaliennes/activités ponctuelles N :					
Titre 2 (hors solde permanente et MONP)					
Dépenses obligatoires					
vacation					
Frais de session des institutions...					
Titre 3: Biens et services					
Dépenses obligatoires					
Baux administratifs					
Frais de scolarité					
Convention...					
Dépenses Indispensables					
Fournitures informatiques					
Frais de Mission...					
Fourniture d'imprimerie					
Autres dépenses					
Autres dépenses (à préciser)					
Titre 4: Transferts					
Dépenses obligatoires					
Subventions					
Transferts aux ménages...					
Dépenses Indispensables					
Subventions					
Transferts aux ménages...					
Autres dépenses					
vacation					
Autres dépenses (à préciser)					
Titre 5: investissement					
Equipement informatique					
Equipement et machine spécialisée					
Autres dépenses (à préciser)					
Total programme	-	-	-	-	-

